



BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 11 août 2011

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Chibougamau

La décision ministérielle 32-21006 refusant à l'inscription les claims 5274509 et 5274510 jalonnés dans le canton de Roy (feuillelet SNRC 32G/16), deviendra exécutoire le 3 septembre 2011.

Ce territoire sera disponible au jalonnement à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR:

Brigitte Dionne

APPROUVÉ PAR:

[Signature]

DATE :

11 août 2011

C.C. Régions

Abonnés à la liste des titres expirés